



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 juin 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h15

Étaient présents :

G.B.M : BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Émile suppléant de M. Daniel PARIS ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; LOUIS Bernard ; PARIS Daniel ; RUTKOWSKI Serge ;

C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Denis JACQUIN

Procuration de vote :

Mandants : DUSSAUCY Nadine ; RUTKOWSKI Serge

Mandataires : DEVESA Cyril ; LEGAIN Olivier

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1B. DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 DE 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, *indépendamment des activités analytiques* ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°1 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

1. Complément de crédits pour les opérations d'ordre d'amortissement des biens

Au regard de l'actualisation de l'état des biens à amortir pour 2021, il est nécessaire de compléter les crédits d'ordre, en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Ces opérations sont équilibrées sur le budget.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Déchetteries : + 69 700 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Prévention: + 400 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Incinération : + 21 800 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Tri : + 18 450 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Administration Générale : + 0 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Compostage : + 50 €
- 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence ITM: + 16 200 €
- **TOTAL : + 126 600 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements » - compétence Déchetteries : + 69 700 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations » - compétence Prévention: + 400 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements » - compétence Incinération : + 21 800 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements » - compétence Tri : + 18 450 €

- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Administration Générale : + 0 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence Compostage : + 50 €
- Chapitre 040 – comptes 28 « Dotations aux amortissements des immobilisations» - compétence ITM: + 16 200 €
- **TOTAL : + 126 600 €**

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par une diminution de l'autofinancement en dépense de fonctionnement et une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt en recette d'investissement.

2. Intégration patrimoniale d'études préalables à des opérations d'investissement

Le SYBERT, pendant les exercices précédents, a fait réaliser des études, qui ont donné lieu, ensuite, à des opérations d'investissement (équipements et/ou travaux).

En l'occurrence, ce sont les études nécessaires :

- à la rénovation des déchetteries de Tilleroyes et Thise (entre 2014 et 2017)
- à la rénovation de la déchetterie de Placey (entre 2015 et 2019)
- à la mise en œuvre des nouvelles normes ICPE (entre 2014 et 2018)
- à la construction de passerelles dans l'ITM et sur la déchetterie des Tilleroyes (en 2019 et 2020)
- à la construction de l'ITM (complément de l'intégration principale et initiale) en 2014
- au réaménagement de Thise (entre 2015 et 2017)
- aux travaux sur les poteaux de fosse et la structure de l'UVE (en 2019 et 2020)
- au réaménagement de 4 déchetteries en 2015.

Il s'agit par une opération budgétaire d'ordre – donc équilibrée en dépenses et en recettes et sans impact sur l'équilibre budgétaire et le recours à l'emprunt prévisionnel – d'intégrer la valeur de ces études dans les comptes d'immobilisations.

- Section d'investissement – dépenses -compte 2031 – chapitre d'ordre 041 :
 - o Activité 801 « Déchetteries » : 237 600 €
 - o Activité 803 «Incinération » : 46 250 €
 - o Activité 808 « ITM » : 83 150 €
 - o **TOTAL : 367 000 €**
- Section d'investissement – recettes - chapitre d'ordre 041 :
 - o Activité 801 « Déchetteries », compte 2145 : 122 649 €
 - o Activité 801 « Déchetteries », compte 2145 : 74 620 €
 - o Activité 801 « Déchetteries », compte 2145 : 40 331 €
 - o Activité 803 «Incinération », compte 21745 : 46 250 €
 - o Activité 808 « ITM » : 83 150 €
 - o **TOTAL : 367 000 €**

3. Compléments de crédits d'investissement

Conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, suite à une mise en concurrence, le SYBERT va se doter d'un outil de rétrospective et de prospective budgétaire ; il s'agit d'acquérir les droits d'usage de ce logiciel.

- Section d'investissement – dépenses - compte 2051 – concessions et droits similaires
– activité 805 « Administration » : + 4 900 €

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire sera réalisé par un ajustement de l'inscription du recours prévisionnel à l'emprunt.

4. Remboursement en capital des emprunts.

Au regard des contrats d'emprunt signés fin 2020 et mobilisés en 2021 et ceux de 2021, il s'avère nécessaire de compléter les crédits ouverts pour le remboursement en capital :

- Section d'investissement – dépenses - compte 1641 – remboursement en capital de la dette – activité 803 « Incinération » : + 12 000 €

Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la Décision budgétaire Modificative n°1 de 2021 :

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, réduit de 126 600 €, le portant à 1 678 951,86 €,
- en section d'investissement, une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt de 16 900 €, le portant ainsi à 2 749 293,11 €.

Désormais, le budget 2021 reste équilibré à 24 356 896,58 € en section de fonctionnement et à 9 143 401,97 € en section d'investissement.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide la Décision Budgétaire Modificative n°1 de l'exercice 2021.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1		
	BP et BS 2021	Décision Modificative n°1	Budget consolidé 2021
011 - Charges à caractère général	11 377 219,00	0,00	11 377 219,00
012 - Charges de personnel	3 069 996,00	0,00	3 069 996,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre DAP	3 649 000,00	126 600,00	3 775 600,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	3 564 348,00	0,00	3 564 348,00
66 - charges financières (intérêts)	394 481,00	0,00	394 481,00
67 - charges exceptionnelles	243 690,00	0,00	243 690,00
68 - provisions	252 610,72	0,00	252 610,72
023 - Virement à la SI (autofinancement)	1 805 551,86	-126 600,00	1 678 951,86
TOTAL SECTION	24 356 896,58	0,00	24 356 896,58
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1		
	BP et BS 2021	Décision Modificative n°1	Budget consolidé 2021
002 - Excédent antérieur reporté	1 831 345,58	0,00	1 831 345,58
70 - Produits des services	4 069 849,00	0,00	4 069 849,00
73 - Impôts et taxes	524 000,00	0,00	524 000,00
74 - Participations	17 592 302,00	0,00	17 592 302,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
043 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
042 - Amortissement des subventions	339 400,00	0,00	339 400,00
TOTAL SECTION	24 356 896,58	0,00	24 356 896,58

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1		
	BP et BS 2021	Décision Modificative n°1	Budget consolidé 2021
001 - Solde d'investissement reporté	74 446,63	0,00	74 446,63
20 - Immobilisations incorporelles	515 046,96	4 900,00	519 946,96
204 - Subventions versées	0,00	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 615 286,76	0,00	1 615 286,76
23 - Immobilisations en cours	3 123 465,62	0,00	3 123 465,62
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040 - Amortissement des subventions	339 400,00	0,00	339 400,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	367 000,00	367 000,00
16 - Remboursement des emprunts (capital)	3 045 756,00	12 000,00	3 057 756,00
26 - Participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00
TOTAL SECTION	8 759 501,97	383 900,00	9 143 401,97

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1		
	BP et BS 2021	Décision Modificative n°1	Budget consolidé 2021
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions à recevoir	572 557,00	0,00	572 557,00
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	2 732 393,11	16 900,00	2 749 293,11
040 - Dotations aux amortissements	3 649 000,00	126 600,00	3 775 600,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	367 000,00	367 000,00
021 - Virement de la SF (autofinancement)	1 805 551,86	-126 600,00	1 678 951,86
TOTAL SECTION	8 759 501,97	383 900,00	9 143 401,97